



Fonds de dotation

Communiqué de presse
Clichy, le 23/03/2023

CONCOURS ANNUEL DU FONDS DE DOTATION EIG

Pour la septième année consécutive, EIG organise un appel à projets pour sélectionner le bénéficiaire du prix de son fonds de dotation, qui s'élèvera en 2023 à 20 000 €.

Quelles sont les conditions d'éligibilité ?

Seront éligibles les projets portés par des associations visant à soutenir les initiatives de développement du numérique au service de la qualité de vie et de l'accompagnement des personnes en situation de fragilité.

- Être porté par une Association Loi de 1901 sans caractère lucratif, politique ou confessionnel.
- Viser à l'amélioration de la qualité de vie et d'accompagnement de personnes fragiles ou vulnérables.
- Utiliser ou amener à utiliser la technologie numérique comme un outil d'optimisation des pratiques, soit :
 - ✓ De soins et de prise en charge médicale et paramédicale,
 - ✓ D'animation, d'éducation, d'enseignement sous toutes ses formes,
 - ✓ De formation, d'insertion professionnelle
 - ✓ D'insertion sociale,
 - ✓ D'accès à la communication, la culture, le sport, les loisirs.
- Projet réalisable en tout ou partie avant Juin 2024. *Le porteur du projet devra présenter un état d'avancement de son projet à l'Assemblée Générale.*
- Un seul projet par association
- Respect du modèle du dossier de candidature (tout dossier n'étant pas renvoyé sur le modèle ou dont le modèle aurait été modifié, ne pourra être recevable).

Sur quels critères seront sélectionnés les projets ?

Les dossiers reçus feront l'objet d'une pré-sélection à l'été 2023.

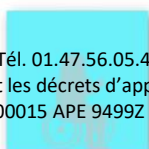
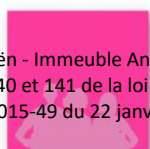
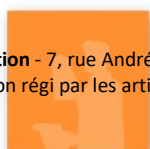
Si le projet est éligible, il sera soumis à un « comité de sélection » composé d'administrateurs de l'Association EIG qui recevra la liste complète des projets ayant participé à l'opération ainsi qu'une grille d'évaluation basée sur les critères suivants :

- Caractère original du projet.
- Intérêt du projet pour ses bénéficiaires.
- Nombres de bénéficiaires et rayonnement du projet.
- Dimension collaborative ou participative.
- Développement de l'appropriation et de la culture du numérique.
- Modalités d'évaluation du projet. Résultats attendus.
- Budget et taille de l'association concurrente.
- Autres financeurs engagés dans le projet

EIG Fonds de dotation - 7, rue André Citroën - Immeuble Antarès - 92587 - Clichy Cedex - Tél. 01.47.56.05.41 - Fax 01.47.56.05.99

Fonds de dotation régi par les articles 140 et 141 de la loi n°2008-776 du 4 août 2008 et les décrets d'application n°2009-158 du 11 février 2009 et n°2015-49 du 22 janvier 2015 - SIRET 832 955 827 00015 APE 9499Z

www.eig.fr - contact@eig.fr



La procédure se déroulera en plusieurs étapes :

- Entre le 4 Avril et le 9 Juin 2023 : retrait des dossiers et dépôt des candidatures auprès du Fonds de dotation EIG : fondsdedotation@eig.fr
- Juillet-Août : études des candidatures par le Conseil d'Administration de l'Association EIG
- Séminaire EIG 2023 : désignation du vainqueur par le Conseil d'Administration de l'Association EIG
- Remise de prix : le prix de 20 000€ sera remis au lauréat au Forum National des Associations et Fondations en octobre 2023
- Assemblée générale 2024 (juin 2024) de l'Association EIG : le vainqueur vient présenter son projet réalisé aux administrateurs et clients d'EIG sas

A propos d'EIG :

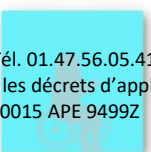
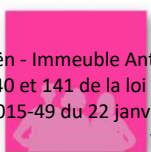
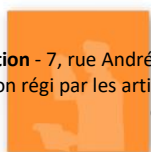
EIG sas est un éditeur de logiciels de gestion proposant une solution informatique globale aux organismes privés à but non lucratif du secteur social et médico-social. Depuis 2020 elle étend son offre de solutions aux médecins, centres et maisons de santé, centres d'hébergement et centres d'addictologie avec sa gamme ÉO. Forte d'une expérience de plus de 40 ans, cette société issue de la mutualisation par cinq associations du Nord de la France de leurs moyens informatiques accompagne aujourd'hui près de 1000 clients de toutes tailles sur l'ensemble du territoire. Avec son modèle tarifaire unique, l'accompagnement approfondi de ses clients et ses valeurs issues de son histoire, EIG sas est bien plus qu'un prestataire informatique, mais plutôt un partenaire vous aidant à démultiplier votre impact social.

La majorité du capital est détenue par les clients à travers EIG Association qui, en 2017, crée un fonds de dotation. Le Fonds de dotation EIG vient récompenser des projets ambitieux qui allient innovations technologique et technique, mais aussi et surtout, humaine.

Le prix 2022 du Fonds de dotation EIG a été décerné à l'association Réseau National Musique et Handicap qui propose un projet digital inclusif pour faciliter l'accès à la culture des personnes en situation de handicap, à travers une plate-forme web et cartographie recensant les professionnels et lieux de culture ainsi que les établissements médico-sociaux en recherche d'intervenants ou d'interventions artistiques.

Retrouvez EIG sur <https://www.eig.fr>

Retrouvez le projet de l'Association RNMH : <https://www.musique-handicap.fr/>



EIG Fonds de dotation - 7, rue André Citroën - Immeuble Antarès - 92587 - Clichy Cedex - Tél. 01.47.56.05.41 - Fax 01.47.56.05.99
Fonds de dotation régi par les articles 140 et 141 de la loi n°2008-776 du 4 août 2008 et les décrets d'application n°2009-158 du 11 février 2009
et n°2015-49 du 22 janvier 2015 - SIRET 832 955 827 00015 APE 9499Z
www.eig.fr - contact@eig.fr